



PACS-Receptisse en attendant 1 an vie commun?

Par Yeimi, le **20/12/2014** à **21:47**

Bonjour,

Depuis 8 ans en France-status étudiante,j'ai obtenu un Diplômé en Master 2. Mon titre de séjour a arrivé à la fin depuis le 09/10/2014. Nonobstant, j'ai une convocation de la part de la Préfecture au mois Janvier 2015 afin de faire le renouvellement de status de séjour -étudiante. Mais j'ai décidé de me pacser en Janvier et à partir de l'année prochaine, on va commencer à vivre ensemble. Je ne suis plus inscrite à l'Université.

Je voulais savoir si j'ai le droit de continuer à travailler, en attendant l'an de vie en commune? Est-ce que la Préfecture fourni un receptissé afin de rester en situation régulière en sol Français? le temps de présenter les preuves de vie commun ensemble pendant 1 an

Merci beaucoup pour l'information,
Bien Cordialement,